

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE FONTAINEBLEAU

COMMUNE DE RUMONT
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick PRUD'HOMME, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11	
Présents : 09	Votants :	9	Pouvoirs : 01

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

PRUD'HOMME Patrick, BERTRAND Jean-Martial, Pascal BOURMEAU, FEUILLAS Magali, TRAVERS Michel, Christophe GLOUX., Medhi REZGALLAH, Thierry VIVIAN, SILVEIRA Domingo

Absents représentés : Daniel DROUET ayant donné pouvoir à Christophe GLOUX,

Absents excusés : Marie-José TRAVERS

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Martial BERTRAND est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 4 juillet 2019:

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur point non inscrit à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

2019-18 : VALIDATION DES DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de couverture suite aux vents violents des 7 et 8 juin 2019 (tempête Miguel) vont être réalisés sur l'église et sur la Mairie, durant les congés scolaires de la Toussaint.

La MAIF nous a déjà versée la somme de : 12054.09€ pour ces travaux.

La Société Placier située à Bellegarde a été retenue pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTÉ la validation du coût et des travaux.

2019-19 : TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2020, RUE DE LA MAIRIE, RUE DE LA PLAINE ET PLACE DU CHATEAU

VU l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

CONSIDERANT que la commune de Rumont est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne(SDESM) ;

CONSIDERANT l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, place du Château

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la mise en place de lanternes eco sur le réseau d'éclairage public de la place du Château, rue de la Mairie et rue de la Plaine.

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant Projet Sommaire à **16 369.20€ TTC** pour 14 luminaires.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux.

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subventions auprès de l'ADEME et autres organismes.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

2019-20 : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET DE GEO-DETECTION DES RESEAUX (INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES)

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de RUMONT d'adhérer à un groupement de commandes de levers topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires),

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) et le Syndicat des Energies de Seine et Marne (SDESM) entendent assurer le rôle de coordinateur de ce groupement pour le compte de ces adhérents,

La Commune de RUMONT délibère :

ARTICLE 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires),

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette motion, à l'unanimité.

2019-21 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipale n° 2019-12 du 11 avril 2019 relatif au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 ;

Vu le budget primitif 2019 ;

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 21 pour faire face aux opérations comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2019 telle que détaillée comme suit :

77395		MAIRIE DE RUMONT		DM n° 1 2019	
Code INSEE		COMMUNE M14		Décision modificative	
Désignation	Budget avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Budget après DM	
FONCTIONNEMENT					
D - 615231 : voirie	96 762.65 €	3 467.09 €		93 295.56 €	
D - 023 : vir. section invest.	55 614.27 €		3 467.09 €	59 081.36 €	
R - 021 : vir. section fonct.	55 614.27 €		3 467.09 €	59 081.36 €	
D - 2184 : mobilier	0.00 €		3 467.09	3 467.09 €	

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Information et questions diverses.

➤ **Vérification des installations électriques de la Salle polyvalente et de l'École**

Le bureau Véritas nous a fait parvenir un devis pour la vérification réglementaire des installations électriques des bâtiments publics.

Cette vérification concerne : la Salle polyvalente et l'école.
Première vérification en 2019, date à précisée ultérieurement.
Le contrat est conclu pour une durée ferme de quatre ans, avec un abonnement de 2 ans.

➤ **Inscription de la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'UNESCO**

A ce jour le 17 octobre 2019, nous n'avons pas assez d'informations concernant les contraintes éventuelles ou les avantages qu'une telle décision pourrait entraîner pour la commune de RUMONT. Cette décision fera l'objet d'une prochaine délibération, au vu des informations que nous pourrions avoir ultérieurement.

➤ **Future cantine pour le groupement interscolaire du SIIS**

Suite à la réunion du mercredi 16 octobre 2019 à l'école de Guercheville, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'acquisition d'un terrain de 1000M² situé à Guercheville, pour la construction de la Future cantine scolaire, avec un préau.

Ce projet a reçu l'approbation des Maires et bureaux en réunion ce jour, afin de lancer un appel d'offre pour trouver un Architecte.

La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021, si tout va bien.

➤ **Point sur les candidats pour élections de Mars 2020**

Monsieur le Maire revient sur le manque de candidats pour les prochaines élections municipales de 2020, il tient également à préciser qu'il ne se représentera pas, et demande quels sont ceux que cela pourraient intéresser. Peu de doigts se sont levés. Il rappelle aussi quelles seraient les conséquences pour la commune.

➤ **Le ramassage ordures ménagères**

Jean-Martial BERTRAND, nous annonce un changement dans le jour de passage pour le ramassage tri sélectif (poubelle jaune) à partir du 1er janvier 2020, celui-ci sera dorénavant le MERCREDI au lieu du Samedi actuellement.

Pour information le Noël des enfants de Rumont aura lieu le samedi 14 Décembre 2019 et le repas des anciens le dimanche 15 décembre 2019.

La séance est levée à 21 h 40

A Rumont, le 17 octobre 2019.

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire